



Grenoble, le 18 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin de l'épisode de pollution de l'air sur le bassin grenoblois Fin de la limitation de vitesse

Au regard des taux de particule dans l'atmosphère mesurés sur le bassin grenoblois, il a été décidé de lever des mesures mises en place dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique.

Ainsi, à partir d'aujourd'hui, la reprise des limitations habituelles de vitesse sur les tronçons autoroutiers suivants est appliquée :

- A48 du péage de Voreppe à Grenoble (Porte de France) ;
- A41 du péage de Crolles à Meylan (carrefour de la Carronnerie) ;
- RD1090 de Meylan (carrefour de la Carronnerie) à Grenoble (Pont de l'Isère) ;
- A480 sur la totalité (depuis limite A48 jusqu'au carrefour de Varcès A480 / RD 1075) ;
- A51 du péage de Vif à Claix (limite A51 / A480) ;
- RN87 dite « Rocade Sud »
- RN85 depuis la sortie N°8 située sur A480, sens Nord-Sud, jusqu'au carrefour giratoire situé à l'intersection de la N85 et de la RD 2085 A (fin de la déviation de Pont-de-Claix), sur la commune de Champagnier.

Recommandations comportementales, destinées à l'ensemble de la population de l'Isère, afin de limiter le risque de pollution atmosphérique :

- *limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;*
- *les usagers de la route doivent :*
 - *privilégier, pour leurs trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;*
 - *différer si possible leurs déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;*
 - *pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou emprunter les réseaux de transport en commun.*

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- *prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr ;*
- *contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Internet.rhonealpes.0.html>*